

SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 9 MAI 2023

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Lac-Saguay tenue le mardi 9 mai 2023 à 19h30 à laquelle étaient présents et formant le quorum les conseillers (es), Marie-Claude Labelle, Martine Labrosse, Guy Bruneau, Pierre Gravel et Jean-Pierre Allard en présentiel. Sous la présidence du maire Michel Chouinard.

Aussi présent, monsieur Richard Gagnon, secrétaire-trésorier et directeur général.

Richard Gagnon, directeur général informe les membres du conseil de la réception de la lettre de démission de monsieur Michel Patenaude, conseiller au siège #1. Les élus constatent une vacance au siège #1. Une élection partielle devra suivre.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par le maire Michel Chouinard, celui-ci déclare la séance ouverte. Il est 19h35.

2023-05-01

1. ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Pierre Gravel
Appuyé par Jean-Pierre Allard
Et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal du 11 avril 2023
3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 avril 2023
4. Adoption des paiements fournisseurs et salaires au 30 avril 2023
5. Présentation des points marquants des états financiers 2022 par le maire
6. Entretien paysager – Soumission 2023
7. Avis de motion – Règlement 2023-02 décrétant les règles de brûlage
8. Projet de Règlement 2023-02 décrétant les règles de brûlage
9. Chemin Nominique - Voie réservée sur accotement pour cyclistes
10. Fondation CHDL-CRHV
11. Écocentre
12. Varia
13. Suivi des dossiers
 - Déjeuner du maire
 - Comité de loisirs
 - Entretien des chemins d'hiver – Soumission 2023 à 2026
 - Programme PPA-CE
 - TECQ
14. Correspondance et information
 - Élection partielle – Août 2023
 - Distribution d'arbustes et de compost à venir
15. Période de questions
16. Levée de la séance

Adoptée

2023-05-02

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 AVRIL 2023

Il est proposé par Marie-Claude Labelle
Appuyé par Guy Bruneau
Et résolu à l'unanimité

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 11 avril 2023 soit approuvé tel que rédigé et transmis aux membres du conseil par monsieur Richard Gagnon, secrétaire-trésorier.

Adoptée

2023-05-03

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 AVRIL 2023

Il est proposé par Martine Labrosse
Appuyé par Jean-Pierre Allard
Et résolu à l'unanimité

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du mardi 18 avril 2023 soit approuvé tel que rédigé et transmis aux membres du conseil par monsieur Richard Gagnon, secrétaire-trésorier.

Adoptée

2023-05-04

4. ADOPTION DES PAIEMENTS FOURNISSEURS ET SALAIRES AU 30 AVRIL 2023

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes et des salaires à payer;

Il est proposé par Guy Bruneau
Appuyé par Jean-Pierre Allard
Et résolu à l'unanimité :

D'adopter les comptes des chèques fournisseurs au 30 avril 2023 totalisant 180 090.63\$ ainsi que la liste des salaires pour la même période totalisant 22 861.20\$.

Adoptée

- Le registre des paiements fournisseurs, portant les numéros C2300068 à C2300130 et les paiements directs L2300015 à L2300019 totalisant 180 090.63\$ et se terminant le 30 avril 2023;
- Le registre des salaires dépôts directs portant les numéros D2300101 à D2300107, et D2300132 à D2300138 totalisant 9 750.36\$ (élus) et D2300095 à D2300100, D2300108 à D2300131 totalisant 13 110.84\$ totalisant incluant les semaines 13 à 17.

2023-05-05

5. PRÉSENTATION DES POINTS MARQUANTS DES ÉTATS FINANCIERS 2022 PAR LE MAIRE

Le maire, Michel Chouinard, présente les points marquants des états financiers pour l'année 2022.

Revenus	
Taxes foncières et services	960 335,00 \$
Compensation tenant lieu de taxes	44 393,00 \$
Services rendus	8 415,00
Imposition de droits permis et mutations	106 118,00 \$
Amendes et pénalités	1 445,00 \$
Revenus d'intérêts	12 357,00 \$
Autres revenus	27 096,00 \$
Transfert voirie et chemins d'hiver	178 278,00 \$
Redevances - Enfouissement	5 568,00 \$
- Recyclage	27 820,00 \$
Partage TVQ	7 160,00 \$
Subvention Boisé B.-B. Gauthier	47 436,00 \$
TOTAL	1 426 421,00 \$
Dépenses	
Administration	471 209,00 \$
Sécurité publique	329 541,00 \$
Transport	313 128,00 \$
Hygiène du milieu	121 363,00 \$
Aménagement et urbanisme - MRC	23 621,00 \$
Loisirs et culture	109 735,00 \$
Frais de financement	17 264,00 \$
Financement - Règlement d'emprunt capital	10 337,00 \$
Activités d'investissement	67 132,00 \$
TOTAL	1 463 330,00 \$
Déficit	(36 909,00) \$

Il est proposé par Marie-Claude Labelle
Appuyé par Pierre Gravel
Et résolu à l'unanimité :

D'accepter la présentation du maire relativement aux états financiers 2022.

Adoptée

2023-05-06

6. ENTRETIEN PAYSAGER – SOUMISSION 2023

Pour donner suite à une demande de coût relativement à l'entretien paysager des divers sites de la municipalité, deux entrepreneurs en paysagement ont répondu :

Aménagement Luc Gagnon et Fils :	5 632.00\$ plus taxes
Arnoldo Baltodano	6 800.00 \$ plus taxes

Il est proposé par Guy Bruneau
Appuyé par Jean-Pierre Allard
Et résolu à l'unanimité :

D'accorder à Aménagement Luc Gagnon et Fils, plus bas soumissionnaire, l'entretien des différents sites de la municipalité. Celui-ci devra faire un rapport mensuel ou fournir un calendrier des travaux et dates d'intervention des activités produites sur les différents sites de la municipalité tant la taille des haies que l'entretien des bandes et arbustifs.

La présente résolution fait partie intégrante du contrat accordé.

Adoptée

7. AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT 2023-02 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE BRÛLAGE

La conseillère Martine Labrosse donne un avis de motion de l'adoption, lors d'une séance subséquente, du règlement 2023-02 décrétant les règles de brûlage et procède au dépôt du projet de règlement.

2023-05-07

8. DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE BRÛLAGE

ATTENDU qu'il est loisible à toute corporation municipale d'adopter des règlements pour prévenir les incendies;

ATTENDU que certains propriétaires dont les terrains sont situés dans les limites de la Ville désirent parfois faire usage du feu pour détruire du foin sec, paille, herbes sèches, broussailles, branchages; quelques arbres ou arbustes, abattis, plantes et troncs d'arbres;

ATTENDU que certaines personnes, dans le but d'éloigner les moustiques ou d'égayer un pique-nique, se permettent d'allumer un feu de camp;

ATTENDU que ces feux peuvent représenter souvent des risques sérieux pour la propriété;

ATTENDU que ces feux doivent être soumis à une réglementation uniforme et bien définie;

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 9 mai 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Pierre Allard appuyé par Martine Labrosse et résolu à l'unanimité d'adopter le projet de règlement 2023-02 décrétant les règles de brûlage.

Que le projet du règlement soit joint aux présentes pour en faire partie intégrante comme si au long ici reproduit.

Adoptée

2023-05-08

9. CHEMIN NOMININGUE – VOIE RÉSERVÉE SUR ACCOTEMENT POUR CYCLISTES

Attendu que les contribuables du Lac-Allard de Lac-Saguay veulent avoir accès au Parc linéaire pour l'utilisation de leurs bicyclettes.

Attendu que tout le long du chemin Nomingue entre le chemin Baumann et la Route 117 la pente du terrain adjacent à la route est trop abrupte.

Attendu qu'il n'y a qu'à l'approche de la Route 117 que l'accès pourrait être plus facile étant donné que la pente est quasi inexistante et que le parc linéaire y est rapproché.

En conséquence, il est proposé par Guy Bruneau appuyé par Marie-Claude Labelle et résolu à l'unanimité :

Que la Municipalité de Lac-Saguay demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable d'aménager une voie d'accotement asphaltée le long du chemin Nomingue entre le chemin Baumann et la Route 117 afin que les cyclistes puissent avoir accès au parc linéaire sans encombre.

Adoptée

2023-05-09

10. FONDATION CHDL - CRHV

Il est proposé par Jean-Pierre Allard
Appuyé par Martine Labrosse
Et résolu à l'unanimité :

D'octroyer la somme de 500\$ à la Fondation CHDL – CRHV du centre hospitalier de Rivière-Rouge.

Adoptée

11. ÉCOCENTRE

Des discussions ont lieu relativement à un partenariat avec la Ville de Rivière-Rouge (secteur Ste-Véronique) pour un écocentre.

Les membres du conseil analyseront l'option de se prémunir de structure dans ce sens, et ce, afin de développer l'autonomie de la Municipalité et de ses citoyens.

12. VARIA

2023-05-10

12.1 Fondation de l'école du Méandre

Il est proposé par Martine Labrosse
Appuyé par Marie-Claude Labelle
Et résolu à l'unanimité :

De contribuer à la Fondation de l'école du Méandre et d'allouer la somme de 200\$.

Adoptée

13. SUIVI DES DOSSIERS

➤ ***Déjeuner du maire***

Le déjeuner du maire a eu lieu le dimanche 30 avril et celui-ci a été un franc succès. Le déjeuner a généré un profit de 2 713\$ qui servira à financer des activités pour les enfants.

➤ ***Comité de loisirs***

➤ ***Entretien des chemins d'hiver – Soumission 2023 à 2026***

La Municipalité a fait paraître le lundi 8 mai un appel d'offres sur le site SEAO (système électronique d'appel d'offres) du gouvernement du Québec relativement à l'entretien des chemins d'hiver pour les années 2023-2024 – 2024-2025 et 2025-2026.

➤ ***Programme PPA-CE***

Dans le cadre du PAVL "*Programme d'Aide à la Voirie Locale*" pour le sous-volet PPA-CE (*Programme Particulier d'Amélioration par Circonscription Électorale*), et ce, comme les années précédentes, une demande d'aide financière a été faite auprès de la députée Chantale Jeannotte.

➤ ***TECQ***

14. CORRESPONDANCE ET INFORMATION

- Élection partielle – Août 2023
- Distribution d'arbustes et de compost à venir

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

2023-05-11

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Guy Bruneau
Appuyé par Jean-Pierre Allard
Et résolu à l'unanimité :

Que la séance du conseil soit terminée et levée à 20h45.

Adoptée

Michel Chouinard, maire

Richard Gagnon, directeur général

CERTIFICAT DE CRÉDIT DISPONIBLE

Je soussigné, Richard Gagnon, directeur général, certifie que les fonds sont disponibles pour effectuer l'ensemble des engagements pris par le conseil et pour effectuer le paiement des comptes de la résolution 2023-05-04.

Richard Gagnon, directeur général

Je, Michel Chouinard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Michel Chouinard, maire